

Colloque du 22 avril 2010
IUFM de FONDETTES
Table Ronde Educative

ATELIER n°5

Quels changements de regards et de pratiques du CPE pour placer les élèves en situation d'acquérir les compétences du socle ?

... Un thème de réflexion pour les CPE ?

- “**I**l était une fois ... Le socle commun”: l’évaluation PISA et l’harmonisation européenne,
- “**V**ous avez dit ... Evaluation ?: définition de la notion de compétence, les différents types d’évaluation,
- “**V**ers une Légitimité du CPE dans la validation des compétences du socle ?

Le socle commun

Selon l'article 9 de la Loi d'Orientation et de programme :

« la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société”.

Sa spécificité:

Vouloir donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en continuant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes.

Maîtriser le socle commun,

c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

UN PROJET AMBITIEUX:

Faire acquérir à tous un socle commun de compétences est un objectif important pour 3 types de raison :

- d'humanité
- d'équité
- de cohésion sociale

Définit un cursus « école collège » comme un tout ayant en lui-même sa propre fin et étant propédeutique à des spécialisations ultérieures

La France à l'heure de l'Union Européenne

La France s'inscrit donc dans un mouvement d'harmonisation au niveau européen (Protocole de Lisbonne) avec des objectifs communs, rédigés en terme de compétences-clés.

Elle se réfère aux évaluations internationales (PISA).

Exemples d'expériences similaires dans certains pays de l'UE et ailleurs ...

En Grande Bretagne, au Danemark, en Allemagne, en Bulgarie et au Québec.

Cadres de référence actuels du socle

☞ Cadre français :

la loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Elle fait suite aux recommandations du Haut Conseil pour l'Education et elle institue un socle commun pour la scolarité obligatoire.

☞ Cadre européen:

le cadre européen de référence de 2004 qui définit « des compétences clés pour problèmes de genre divers et pour accomplir des tâches l'apprentissage tout au long de la vie qui devraient être transférables et donc applicables à diverses situations et contextes, et multi fonctionnelles : en ce sens qu'elles puissent être utilisées pour atteindre plusieurs objectifs, résoudre des différentes.

Cadre européen, 8 compétences clés :



Cadre français, 7 compétences :

- **Communication dans la langue maternelle**
- **Communication dans une langue étrangère**
- **Culture mathématiques et compétences de base en sciences et technologie**
- **Culture numérique**
- **Apprendre à apprendre**
- **Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques**
- **Esprit d'entreprise**
- **Sensibilité culturelle**

- **La maîtrise de la langue française.**
- **La pratique d'une langue vivante étrangère.**
- **La connaissance des principaux éléments des mathématiques, et la maîtrise d'une culture scientifique.**
- **La possession d'une culture humaniste.**
- **La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.**
- **L'acquisition des compétences sociales et civiques.**
- **L'accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative.**

COMPETENCES ...

COMPETENCES ?

COMPETENCES !

COMPETENCES

COMPETENCES ?

COMPETENCES !

Une définition

De Philippe PERRENOUD :

« La notion de compétence désignera ici une capacité de mobiliser diverses ressources cognitives (des connaissances, des capacités) pour faire face à une situation, résoudre un problème, prendre une décision. Les compétences ne remplacent pas les savoirs, elles s'y adossent, elles en font des outils pour décider et agir. »

“ une aptitude à maîtriser une famille de situations et de processus complexes en agissant à bon escient.”

Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi.

- **Des connaissances** à acquérir et à mobiliser dans le cadre des enseignements disciplinaires.
- **Des capacités** : mettre en œuvre les connaissances dans des situations variées.
- **Des attitudes indispensables**: ouverture aux autres, goût de la recherche de la vérité, respect de soi, curiosité, créativité.

Exemple :

Pour la maîtrise de la langue

Connaissances

Connaissances du vocabulaire, de la grammaire, de l'orthographe

Permettent de développer des

capacités à ...

Aptitudes, capacités

Capacité d'écrire, de lire, de s'exprimer à l'oral

Attitudes

Le goût pour la lecture, l'ouverture au dialogue, la volonté de justesse dans l'expression...

-----?

Dispositions fondamentales d'un esprit bien formé et libre.

Aller jusqu'aux attitudes : ce qui nous conduit et nous fait tenir les valeurs qui fondent l'Education Nationale. Si on les abandonne, elle n'est plus l'école, une école mais juste un centre de formation.

Pour résumer :

Le socle commun utilise la terminologie européenne: les compétences sont conçues comme une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes.

Le socle commun est un projet très ambitieux pour la Nation:
« Ciment de la Nation ».

Le socle commun définit :

Des connaissances fondamentales pour notre temps

Des capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées

Des attitudes indispensables tout au long de sa vie

Quoi?

Quand?

Par rapport à quoi?

Comment?

Par qui?

EVALUER ...

En fonction
de quoi?

Pourquoi?

Pour qui?

3 types d' EVALUATION:

- **EVALUATION DIAGNOSTIQUE:** Moyen d'identification des acquis et d'analyse des besoins des élèves. Support d'aide à la construction des stratégies pédagogiques. AVANT
- **EVALUATION FORMATIVE:** mise en œuvre en situation au cours d'activités aux objectifs identifiés et en appui sur des critères de réussite appropriés par les élèves. PENDANT
- **EVALUATION SOMMATIVE:** En fin de processus de formation et en cohérence avec l'évaluation formative. Elle permet la mesure des acquis et aboutit le plus souvent à une notation. APRES

Avec le socle commun:

On généralise **l'évaluation diagnostique** :

- ☛ Pour permettre un repérage des difficultés de l'élève, difficultés à traiter en aide individualisée.

On tend vers **l'évaluation formative** :

- ☛ Pour que l'élève se sente impliqué.

On affiche les **objectifs** :

- ☛ pour pouvoir mesurer le degré d'atteinte et ainsi pouvoir informer les familles.

- **Document de réflexion du groupe EVS, de l'IGEN, 2006 :**

«Le métier de CPE aujourd'hui: quelques repères », précise que le CPE contribue à l'éducation civique des élèves et veille au respect des valeurs de la République, ...à ce que les dispositifs ressortissants à la citoyenneté participative et représentative ... fonctionnent en bonne complémentarité, et à ce que l'engagement positif des élèves dans ces instances soit mieux pris en compte dans l'évaluation de leur scolarité. Le CPE veille également à ce que soit établi une étroite relation de sens entre l'éducation à la citoyenneté comme réflexion formatrice (à partir de disciplines, de l'HVC, des TPE, des PPCP, de l'ECJS ou de la formation des délégués) et comme pratique formatrice grâce à la participation active à des initiatives citoyennes ou à la vie associative, ou encore à l'exercice des fonctions de délégué. »

De l'acceptation... à la reconnaissance de l'entrée en pédagogie du CPE ?

Que disent les textes ? :

- Circulaire du 31 mai 1972 qui mentionne clairement les tâches pédagogiques qui incombent au CPE : en étroite liaison avec le personnel enseignant, les CPE « seront à même d'apporter une contribution précieuse lors de l'élaboration du bilan de chaque élève au cours des réunions des conseils de classe ».
- Article 4 du décret du 11 octobre 1989 qui confirme le rôle pédagogique des CPE: « les CPE sont associés au personnel enseignant pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation ».

Du quotidien....

Au-delà des textes institutionnels et incitatifs, chaque CPE, dans sa pratique éducative fait preuve de pédagogie au quotidien:

- à travers les entretiens individuels et/ou avec la famille
- les interventions devant le groupe-classe,
- le conseil de classe
- les réunions de bilan d'élèves (GAIN, groupe de suivi, PPS...)

...à une évaluation spécifique...

S'il est capable d'évaluer l'élève de manière globale en multipliant les angles de vue, le CPE ne peut-il pas apporter une attention plus particulière à l'évaluation de points plus précis ?

De quoi parle-t-on...Vous avez dit compétences ?

PILIER 6 : LES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES : pour favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, pour exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, pour refuser la violence.

A : VIVRE EN SOCIETE		
CONNAISSANCES	CAPACITES	ATTITUDES
Connaître les règles de vie collective	Respecter les règles	Respect de soi, des autres
Savoir ce qui est permis, interdit	Communiquer, travailler en équipe	Respect de l'autre sexe
Distinguer sphères privée, professionnelle et publique	Evaluer les conséquences de ses actes	Respect de la vie privée
Etre formé aux gestes de premiers secours	Porter secours	Volonté de résoudre pacifiquement les conflits
Etre éduqué à la sexualité, à la santé, à la sécurité	Respecter les règles de sécurité (ASSR)	Conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité, sens de la responsabilité par rapport aux autres Nécessité de la solidarité : personnes en souffrance en France ou ailleurs

B : SE PRÉPARER A SA VIE DE CITOYEN

CONNAISSANCES	CAPACITES	ATTITUDES
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Convention internationale des Droits de l'Enfant, symboles de la République	Savoir évaluer la partialité, la subjectivité d'un discours, d'un récit	Savoir ce qu'est une Loi, connaître la valeur d'un engagement
Règles fondamentales de la vie démocratique, lien entre le respect des règles de la vie sociale et politique et les valeurs de la République	Savoir distinguer un argument rationnel/ d'autorité	Etre conscient de ses droits et devoirs
Notions juridiques de base (identité, responsabilité, nationalité ...), Fonctionnement de la justice	Identifier, classer, soumettre, mettre à distance.	Porter de l'intérêt pour la chose publique
Notions de gestion	Distinguer le réel / le virtuel	Etre conscient des enjeux de la solidarité
Grands organismes internationaux, l'UE	Savoir construire son opinion personnelle, la nuancer	Etre conscient de l'importance du vote
Grands traits des organisations en France : pouvoirs, fonctions de l'Etat, démographie, recettes et dépenses publiques, services sociaux (aides)	Etre éduqué aux médias	Vouloir, accepter de participer à des activités civiques

PILIER 7 :L'Autonomie et l'Initiative : pouvoir échanger, pouvoir agir, pouvoir choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.

A : AUTONOMIE : condition de réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de la vie		
CONNAISSANCES	CAPACITES	ATTITUDES
Connaître les processus d'apprentissage	S'appuyer sur des méthodes de travail	Volonté de se prendre en charge
Connaître ses points forts, ses points faibles	Savoir respecter des consignes	Volonté d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques
Connaître l'environnement économique (l'entreprise, les métiers, les niveaux de qualification)	Etre capable de raisonner avec logique et rigueur. Distinguer ce qui est sûr et ce qu'il faut prouver.	Etre conscient de la nécessité de s'impliquer, d'avoir envie d'apprendre
	Identifier un problème pour le résoudre. Identifier l'erreur et la rectifier. S'auto-évaluer. Développer sa persévérance.	Etre conscient de l'influence des autres sur ses choix et valeurs
	Avoir une bonne maîtrise de son corps, savoir nager	Avoir une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité

B : L'esprit d'Initiative : concevoir, mettre en œuvre, réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques.

CONNAISSANCES	CAPACITES	ATTITUDES
TOUTES	Passer des idées aux actes	Prendre des initiatives
	Définir une démarche adaptée au projet. Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.	Etre indépendant et inventif
	Trouver et contacter des partenaires, des personnes-ressources	Etre curieux et créatif
	Prendre des décisions, s'engager, prendre des risques en conséquence	Etre motivé et déterminé
	Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe.	Savoir anticiper

Le CPE, au même titre que l'enseignant, est aussi capable d'évaluer des compétences rattachées aux 5 premiers piliers:

- ✓ Maîtrise de la langue
- ✓ La possession d'une culture humaniste.
- ✓ La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- ✓

...en passant par la note de vie scolaire

- BO n°26 du 29/06/2006, circulaire n° 2006-105 du 23/06/06 .

Elle évalue :

- **L'assiduité de l'élève et son respect du règlement intérieur**
- **La participation de l'élève à la vie de l'établissement ou aux activités organisées ou reconnues par l'établissement et l'obtention des attestations**
- Cette note est portée au bulletin trimestriel de l'élève qui sera adapté dans sa forme en conséquence. Elle est prise en compte comme les autres notes.
- La note de vie scolaire est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Les ressources à notre disposition

☞ Des textes de référence :

L'article 9 de la loi du 23/04/2005 « d'orientation et de programme » pour l'avenir de l'école arrête le principe de la mise en place du SCCC.

Le décret du 11/07/2006 définit le SCCC énonçant les connaissances et les compétences que les élèves doivent acquérir à la fin de leur scolarité obligatoire.

La note ministérielle du 13/07/2009, adressée notamment aux Principaux de collèges, officialise une attestation de maîtrise du palier3, sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, au titre d'une expérimentation généralisée à tous les collèges.

Les modalités d'attribution du DNB, Arrêté du 08 juillet 2009, JO n°170 du 25/07/2009

☞ Des outils :

- Des grilles de référence, qui précisent pour chaque compétence les éléments exigibles, qui sont des indications sur l'évaluation.
- Des vade-mecum pour chaque discipline.
- Les recommandations pour le socle commun du Haut Conseil de l'Education
- Les programmes des différentes disciplines qui intègrent ou sont sur le point de les éléments du SCCC.

☞ Pour aller plus loin :

- Site du collège expérimental Clisthène: <http://Clisthene.net.free.fr/>
- Conférences de l'ESEN (en ligne) :

Claude LELIEVRE, « socle commun, aspects historiques » (20/11/2006)

André ANTIBI, « évaluation ou sélection » 22/11/2007

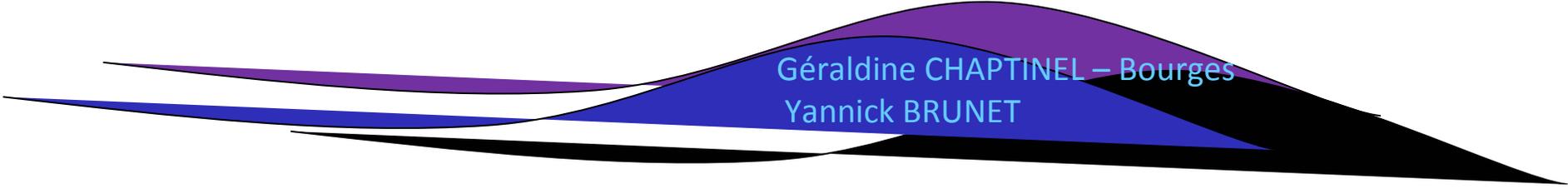
Philippe CLAUS, « l'enseignement scolaire et la mise en place du socle commun » (12/05/2009)

Jacques MOISAN, « évaluation des acquis des élèves et l'évaluation par compétences » (08/07/2008)

- Les ouvrages de Christophe ANDRE sur l'estime de soi.
- Revue Cahiers pédagogiques: numéros 438 : « l'évaluation des élèves », 439 : « Quel socle commun ? », 476 : « travailler par compétences », et numéro 11 hors-série, « Le socle commun ... Mais comment faire ? »

DELAHAYE/BARBIER/DURAND/MACHURE/VERAN, « Le Conseiller Principal d'Education de la vie scolaire à la politique éducative », collection les Indispensables, Berger-Levrault, Paris 2009.

*Le débat est ouvert,
A vous de vous exprimer !*



Géraldine CHAPTINEL – Bourges
Yannick BRUNET